

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
COMMUNE DE PICHANGES
CANTON IS-SUR-TILLE**

Pour rappel : L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance qui sera consultable en Mairie après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Pour la séance du Conseil Municipal du mardi 23 janvier 2024, retrouvez:

La liste des délibérations de l'Organe Délibérant :

- Délibération 2024-01 : Signature convention des objets encombrants
- Délibération 2024-02 : Subvention Plan Marshall Village Côte-d'Or 2024 – Rénovation du mur de soutènement en pierre côté Mairie + remplacement du chauffage de la salle communale
- Délibération 2024-03 : Subvention aux associations et coopératives scolaires
- Délibération 2024-04 : Renouvellement bail de location « le village »
- Délibération 2024-05 : Renouvellement bail de location « Jardin communal »
- Délibération 2024-06 : Renouvellement bail de location « Jardin communal »
- Délibération 2024-07 : Renouvellement bail de location « le Frenois »
- Délibération 2024-08 : Zones d'accélération des énergies renouvelables